

Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mardi 4 septembre 2012 à 11 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Jocelyn Ross, Ovila Soucy, Nathalie Bélanger, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le conseiller Pierre Beaulieu est absent. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est présent.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

**2. Contrat de pavage**

2012-09-234

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres public pour la réparation de la chaussée par la pose d'asphalte;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 27 août 2012 à 10 h;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de ces soumissions est le suivant :

1. Les Pavages Laurentiens, Division de Sintra inc.  
Asphalte ESG-14           138,25 \$ la tonne métrique  
Asphalte EB-10-S        128,95 \$ la tonne métrique
  
2. Asphalte GMP inc.  
Asphalte ESG-14        144 \$ la tonne métrique  
Asphalte EB-10-S       140 \$ la tonne métrique

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que le contrat soit octroyé à la compagnie *Les Pavages Laurentiens, Division de Sintra inc.* au prix ci-haut mentionné.

2012-09-235

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder au pavage des terrains de tennis du secteur Luceville;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une soumission de la compagnie *Les Pavages Laurentiens, Division de Sintra inc.* pour effectuer ce travail, au montant de 20 742,75 \$ avant taxes;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que le contrat soit octroyé à la compagnie *Les Pavages Laurentiens, Division de Sintra inc.* au prix ci-haut mentionné.

**3. Offre de services de la firme Roche (rue des Coquillages)**

2012-09-236

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la firme *Roche* pour la fourniture d'une assistance à la mise en œuvre du prolongement des services sur la rue des Coquillages, le tout tel que présenté dans un

document daté du 27 août 2012, signé par monsieur Bruno Fortin, ingénieur. Les honoraires professionnels déboursés pour la réalisation de ce mandat seront affectés au règlement d'emprunt numéro R-2012-167.

#### 4. Offre de services de Charles Ross, architecte

2012-09-237

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'accepter l'offre de services présentée par monsieur *Charles Ross architecte*, telle que présentée dans un document signé par celui-ci en date du 30 août 2012 et prévoyant des honoraires professionnels de l'ordre de 3 145 \$ avant taxes. Le mandat octroyé concerne des services professionnels visant à rendre accessible aux personnes handicapées le Pavillon des loisirs du secteur Luceville.

#### 5. Achat d'un réservoir (borne-fontaine sèche)

2012-09-238

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce désire installer une réserve d'eau pour la protection incendie dans le rang 3 Est, afin de respecter la mise en œuvre du schéma de couverture de risques ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un réservoir de 45 500 litres en fibre de verre incluant différents équipements énumérés dans une proposition budgétaire présentée par la compagnie *Nemo* en date du 17 août 2012, signée par monsieur Lester Demers. Le coût d'achat dudit réservoir, des équipements et la livraison s'élève à 18 120,06 \$.

#### 6. Demande au fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire

2012-09-239

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce autorise la présentation du projet de rénovation du Pavillon des loisirs de Sainte-Luce, à *Développement économique Canada* dans le cadre du programme *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire*.

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Luce à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier;

**QUE** la municipalité de Sainte-Luce désigne monsieur Jean Robidoux, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### 7. Étude géotechnique

2012-09-240

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réaménagement d'une portion de la route 298 et des rues St-Michel, des Érables et St-Antoine;

**CONSIDÉRANT QUE** trois laboratoires ont présenté des soumissions et que le pointage final est le suivant :

1. LVM	92,17
2. Inspec-Sol inc.	103,50
3. Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup	83,39

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu d'octroyer le mandat de l'étude géotechnique à la firme *Inspec-Sol inc.* au montant de 14 492,60 \$ taxes incluses, le tout tel que recommandé par madame Marie-Christine Adams, ingénieure de la firme *BPR* dans un document daté du 20 août 2012. Les honoraires professionnels versés dans le cadre de ce mandat sont imputables au programme *TECQ*.

**8. Période de questions**

Lors de cette période, aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

**9. Fermeture de la séance**

2012-09-241

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu que la séance extraordinaire soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Gaston Gaudreault  
Maire

---

Gaston Gaudreault  
Maire

---

Jean Robidoux  
Directeur général et sec.-trésorier